

---

**BARBADE**

**Amnesty International envoie aux  
autorités une lettre ouverte sur la peine  
de mort**

*Index AI : AMR 15/004/02*

**ANNONCE À L'ATTENTION DES  
MÉDIAS**

Amnesty International a écrit aujourd'hui (mardi 27 août 2002) au gouvernement de la Barbade pour lui exprimer sa préoccupation concernant les mesures prises actuellement en vue de la reprise des exécutions dans le pays.

L'organisation de défense des droits humains est particulièrement préoccupée par un projet de modification de la Constitution qui risque de réduire considérablement les garanties protégeant les personnes sous le coup d'une condamnation à mort.

Si cette modification était adoptée, les prisonniers ne pourraient plus contester la validité de leur exécution en invoquant la durée écoulée depuis leur condamnation ou les conditions dans lesquelles ils sont détenus. De plus, le texte proposé cherche à limiter le temps dont disposent les instances intergouvernementales spécialisées dans le domaine des droits humains pour examiner les plaintes déposées par des prisonniers.

Dans sa lettre, Amnesty International exhorte le gouvernement de la Barbade à suivre le mouvement mondial de rejet de la peine de mort et à se joindre à la majorité des nations du monde qui ont renoncé à ce châtiment cruel et irrévocable. L'organisation souligne que la reprise des pendaisons constituerait une mesure rétrograde et engage les autorités de la Barbade à ne pas s'engager dans cette voie. ●

**La version anglaise de cette lettre peut être consultée sur le site d'Amnesty International à l'adresse suivante :**

**[http://web.amnesty.org/  
web/content.nsf/pages/gbr\\_barbados](http://web.amnesty.org/web/content.nsf/pages/gbr_barbados)**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web :**

**<http://www.amnesty.org>**